

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
LINNE PAYSAGE**



Juin 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise LINNE PAYSAGE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

LINNE PAYSAGE			
Date d'adhésion au programme	01/12/2023	Date d'engagement dans le programme	19/04/2024
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	2 ans (2024-2026)		

Date de transmission du rapport de suivi	28/05/2026
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	04/2024 - 04/2026
Date de publication du rapport d'évaluation	06/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre.

L'analyse technique du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, suffisant, exemplaire).

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	5
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions	6
II. Evaluation	7
II.1 Synthèse de l'évaluation.....	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
III. Recommandations	8
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	8
III.1.1 Précision du plan d'action	8
III.1.2 Complément au plan d'action.....	8
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	9

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique

5 Avenue de l'Opéra 75001 Paris

Secteurs d'activité

Linné paysage est une agence de design, Biotech et paysage qui milite et agit pour un monde plus vert, plus vivant.

Dans ce but, nous concevons et faisons fabriquer en France une gamme de produits de mobilier urbain dédiée à la biodiversité :

- Un lampadaire, le « Candélarbre Linné » : un support multifonction végétalisé par des grimpantes volubiles à croissance rapide effaçant la structure métallique en seulement 3 ans. Outil de lutte contre les ilots de chaleur, Linné contribue également à la captation de la pollution et l'accueil de la biodiversité. Développé avec Valmont Leader Mondial du mobilier d'éclairage urbain.
- Une ligne de mobilier Urbain modulable pour créer de véritables places de vie fleuries et connectées pour les citoyens.
- Une gamme d'habitats durables dédiés aux espèces en déclin dans les zones urbaines. Nids pour les passereaux, couveuses pour abeilles sauvages, et refuges pour chauves-souris. Habitats conçus afin de reproduire les conditions optimales pour accueillir ces différentes espèces. (Protection des prédateurs, espace, matériaux, durabilité). Gamme que nous développons en partie avec un ESAT.
- Une nouvelle source de Lumière brevetée respectueuse de la biodiversité. Lumière imperceptible par les plantes et les insectes, qui ne perturbe par le cercle circadien des mammifères. Une Spectre trichromique n'incluant aucunes longueurs d'ondes nocives. Source de lumière déclinée pour le lampadaire et également à travers une gamme de produits d'éclairage dédiée au paysage.

NOS ACTES

- Donner une nouvelle dimension végétale au milieu urbain au travers du « Candélarbre ».
- Permettre la reconquête des villes par la faune en déclin grâce à nos Totems de Biodiversité.
- Être acteur des évolutions sociétales et des prises de consciences environnementales.
- Faciliter et donner accès sagement aux nouvelles technologies de la « Smart City ».

Chiffre d'affaires

NC

Nombre d'employés

NC - TPE

Site web de l'entreprise

<http://www.linnepaysage.com/>

I.1 Engagements préexistants

- Préserver le monde et la biodiversité.
- Comprendre le Vivant en continuité des travaux de Carl von LINNÉ.
- Transmettre les savoirs innés de la Terre.
- Éclairer le monde d'une nouvelle lumière.
- Concevoir des outils intemporels pour demain.

Notre partenaire et distributeur Valmont agit lui :

- En fournissant l'impact carbone de chaque produit
- En utilisant des procédés de peinture zéro déchets
- En favorisant les circuits courts avec un acier provenant de Fos sur mer
- En agissant à toutes les étapes de fabrication avec un effort énergétique

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

Notre activité a été réfléchie et développée pour aider à la préservation de la biodiversité.

- Verdir et fleurir les villes, implanter plus végétal.
- Créer des îlots fraîcheurs connectés pour plus de liens sociaux et également lutter contre la pollution.
- Réintroduire en ville les espèces telles que les abeilles sauvages, les passereaux et les chauves-souris grâce à nos totems de biodiversité.
- Éclairer les espaces urbains avec une technologie lumière brevetée au spectre non nocif.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

		Linné Paysage est une agence de Biotech Design et Paysage. Notre entreprise a été créée dans le but de développer la biodiversité en Milieu Urbain. Nous réalisons le Design, vendons et faisons fabriquer du Mobilier d'éclairage Urbain, du mobilier Urbain et Une technologie Lumière dédiés à la biodiversité. - Nous agissons sur le fonctionnement de l'agence en Ile de France : sur la limitation des impacts de ses achats (consommables, fournitures de bureau, mobilier...), sur ses émissions de CO2, et sur la gestion du site de l'agence. - Nous surveillerons attentivement l'approvisionnement des Plantes de France, d'Italie ou d'Espagne : La sécurisation de l'approvisionnement en plantes cultivées, L'empreinte carbone de l'activité et son empreinte eau. - Nous améliorerons constamment nos process de fabrication avec nos partenaires : VALMONT pour le Mat Linné, Guyon Mobilier pour Le mobilier Urbain, DLS Lighting pour la lumière, et L'ESAT pep 32 pour le caisson bois de nos totems. Avec une attention particulière sur les approvisionnements en matière première et son traitement, la fabrication, la gestion des déchets, le développement de produits recyclables et les politiques RSE de ces partenaires.	
Périmètre du plan d'action			
Durée prévue pour la mise en œuvre		2 ans (2024-2026)	
Nombre d'actions cœur de métier		3	Nombre d'actions complémentaires 0
Actions cœur de métier		1. D'ici 2026 installer 20 Candélarbres Linné 2. Promouvoir le Bois certifié (FSC) pour tous nos produits contenant du bois (mobilier urbain à destination des citoyens et de la faune) 3. Réduire au maximum les besoins énergétiques de notre luminaire Linné Greenlight	
Observations			
L'action 2 est directement dédiée à la biodiversité et répond à plusieurs pressions à laquelle l'entreprise contribue : l'exploitation de ressources, la pollution et le changement climatique en lien avec l'approvisionnement en bois certifié. Les actions 1 et 3 sont plus indirectes en matière de réduction des pressions : le lampadaire propose une alternative avec des fonctionnalités moins impactantes pour la biodiversité et la réduction des besoins énergétiques du luminaire réduira la consommation de ressources. Néanmoins, ces actions sont aussi susceptibles de générer des impacts négatifs sur la biodiversité (pollution lumineuse, utilisation de ressources pour la fabrication des équipements, risques d'espèces exotiques envahissantes).			

Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'ensemble du dossier a été complété et les informations sont globalement cohérentes mais restent incomplètes et insuffisamment détaillées.

Le diagnostic est partiellement réalisé : les contributions positives et réduction d'impact sont très bien développées, tandis que les dépendances et impacts négatifs de l'entreprise ne sont pas ou peu évoqués. La formulation des intitulés des actions est claire, mais n'est pas cohérente avec leur description et celle des indicateurs de suivi. Le rôle effectif de l'entreprise dans la mise en œuvre du plan d'action est également insuffisamment détaillé.

Le rapport de suivi est clair, en particulier sur les avancées, les obstacles et les leviers mobilisés. Il aurait néanmoins pu être plus détaillé sur l'implication des parties prenantes et les indicateurs de suivi.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	À renforcer	À renforcer

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	Suffisant	À renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

Le plan d'action présenté par l'entreprise apparaît globalement cohérent avec ses activités, sa taille et ses capacités. Les trois actions cœur de métier couvrent une partie des enjeux majeurs de l'entreprise et permettent d'avoir des résultats positifs sur la biodiversité, bien que principalement de manière indirecte. Un diagnostic plus approfondi, notamment sur les dépendances et impacts négatifs de l'entreprise, ainsi qu'une planification plus précise sur un horizon temporel approprié permettrait à l'entreprise de renforcer un éventuel prochain plan d'action. Il était prévu que le suivi du plan d'action soit assuré par les collaborateurs sur la base de bilan semestriels et les modalités auraient pu être davantage détaillées.

La mise en œuvre du plan d'action a été engagée avec des progrès réalisés bien qu'une majorité des objectifs soit partiellement atteinte. Les parties prenantes internes et externes ont été mobilisées, mais leur implication effective dans le suivi du plan d'action EEN aurait gagné à être précisée. Les indicateurs de résultats ont été globalement suivis, même si certains résultats pourraient être davantage explicités. La majorité des actions a été engagée et les premiers résultats témoignent d'avancées cohérentes avec les objectifs fixés, malgré des décalages ayant conduit à des réajustements justifiés par l'entreprise.

En synthèse, la démarche engagée constitue un premier pas encourageant et ouvre de nombreuses opportunités pour poursuivre le développement et la structuration des actions en faveur de la biodiversité dans le cadre du prochain plan d'action EEN de l'entreprise.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

Pour consolider son plan d'action, l'entreprise pourrait apporter les précisions suivantes :

- Renforcer l'état des lieux en particulier l'identification des principales dépendances de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité ainsi que ses impacts sur cette dernière ;
- préciser les modalités de mise en œuvre et de pilotage spécifique au plan d'action, et notamment le rôle des partenaires ainsi que le suivi de leur implication ;
- fournir davantage d'information sur le processus d'évaluation des actions et d'amélioration continue ;
- clarifier comment les parties prenantes ont participé à la construction du plan d'action (le niveau d'implication : information, consultation, co-construction, ...), en indiquant par exemple en quoi les partenariats mentionnés ont nourri le plan d'action ;
- préciser, pour chacune des actions, la situation initiale au dépôt du plan d'action, afin d'évaluer l'ambition des actions : le nombre de clients sensibilisés qui ont reçu les recommandations ou les documents mentionnés (action 1) ; le taux initial d'approvisionnement en bois FSC (action 2) ; la consommation d'énergie associée aux LEDs (action 3) ;
- préciser les informations plus générales de compréhension du contexte : le nombre de collaborateurs et le périmètre des activités de l'entreprise, afin d'apprécier davantage l'alignement du plan d'action avec sa taille et ses moyens ; le périmètre du plan d'action, afin qu'il soit cohérent avec les actions formalisées ; les missions sous-traitées (choix des matériaux, fabrication, distribution), pour permettre une meilleure compréhension de la chaîne de valeur, faciliter l'appréciation du champ d'action et des leviers d'action de l'entreprise.

III.1.2 Complément au plan d'action

L'entreprise gagnerait à structurer ses actions autour de ses enjeux de biodiversité ou des finalités recherchées plutôt qu'une approche par produit comme c'est le cas pour l'action 1. Ainsi, dans l'optique de contribuer à limiter l'impact de ses produits sur la biodiversité, l'entreprise pourrait recentrer ses actions sur :

- la réduction des pressions :
 - par exemple, une action visant à réduire directement l'empreinte écologique de la fabrication de ses produits (énergie, ressources, déchets),
 - une action visant à s'assurer de l'adaptation du mobilier aux enjeux de biodiversité locaux avec, éventuellement, la réalisation d'un diagnostic écologique en amont des installations, l'accompagnement par un écologue et la systématisation du suivi écologique ;
- les contributions positives de ses produits (comme la création d'habitat ou le rafraîchissement des lieux), en définissant les indicateurs de suivis pour les mesurer (le suivi d'espèces, les économies d'eau ou d'énergie réalisée).

Par ailleurs, certaines actions mentionnées par l'entreprise dans le périmètre du plan d'action, qui ne font pas partie des actions suivies, pourraient être concrètement formalisées dans son plan d'action, afin de mieux valoriser et encadrer ses engagements, notamment sur :

- les approvisionnements (origine locale ou française)
- le fonctionnement de l'agence d'Ile-de-France.

Dans le cadre de son prochain plan d'action et sur la base de ses avancées, l'entreprise pourrait étendre le périmètre de son action sur ses approvisionnements à d'autres matières comme l'acier ou l'aluminium. Elle pourrait également formaliser de nouvelles actions sur d'autres enjeux majeurs :

- une action dédiée à la sensibilisation et l'embarquement des clients, dont l'implication est clé pour réduire les impacts ou rendre effective les contributions positives des produits conçus par l'entreprise, en s'appuyant sur ses échanges avec les collectivités et clients ;
- une action sur la mesure de l'empreinte environnementale globale de ses produits (type analyse de cycle de vie) afin de mieux appréhender, éviter et réduire leurs impacts négatifs potentiels sur la biodiversité, au-delà de leurs contributions positives ;
- une action visant à s'assurer de l'adaptation du mobilier aux enjeux de biodiversité locaux, avec la réalisation d'un diagnostic écologique en amont des installations, l'accompagnement par un écologue et la systématisation du suivi écologique ;
- une action sur la circularité de ses produits : réparabilité/réemploi, gestion des déchets.

De manière globale, pour un prochain plan d'action, il sera attendu de couvrir davantage les enjeux identifiés.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

Les décalages constatés entre les résultats obtenus et les objectifs fixés invitent l'entreprise à approfondir les travaux préparatoires à l'élaboration de son prochain plan d'action, afin d'identifier les freins et leviers potentiels associés aux actions envisagées, de définir des objectifs réalistes, des étapes intermédiaires et un horizon temporel adapté à l'ambition de ses actions.